



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame CORRON-DEFRANCE, Madame FABRIANO, Monsieur FLAHAUT, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA, Madame BAILLY, Madame BERARD, Monsieur NIANE, Mademoiselle AGBO, Madame REMILLI, Monsieur LEON, Monsieur VEY, Monsieur BORDERIES, Madame FANON, Monsieur LEGROS.

PROCURATION : Monsieur BOYER pour Monsieur BISSON - Madame MARTIN pour Monsieur GARCIA – Monsieur DUSSILLOL pour Monsieur LEGROS.

ABSENTS : Monsieur DIALLO, Madame MASSARD, Monsieur SIVA, Monsieur CHEUCLE, Madame ROMERO, Madame MAHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle AGBO

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur Bisson souhaite apporter des informations aux membres siégeant ainsi qu'au public venu assister à la séance.

- **Interconnexion Sud TGV** : après six mois de débat public, le scénario retenu est celui à deux gares, Orly et Sénart. C'est une première étape acquise dans un processus encore long pour un projet évalué à 3,5 milliards d'euros pour lesquels il manque un financement à hauteur de un milliard. Monsieur Bisson se réjouit du résultat obtenu qui marque la reconnaissance du territoire et de son dynamisme, il indique également que le processus est encore long et l'aboutissement non acquis.
- **Icam** : il s'agira de l'union de l'école d'ingénieurs avec l'UPEC (université paris est Créteil) pour l'enrichissement de l'offre de formation supérieure sur le territoire.
- **Eco quartier de l'Eau Vive** : la commune en partenariat avec l'EPA Sénart, a déposé sa candidature pour le concours des Nouveaux Quartiers Urbains ouvert au Conseil Régional. Lieusaint a été retenu, considérant que le projet de ville présenté est cohérent et en adéquation avec les valeurs attendues par la Région. Une notification rapide devrait nous être adressée.

Monsieur Borderies s'interroge sur le dossier relatif à la gare TGV et l'absence de réaction des élus « verts » sur ce dossier au regard de la traversée de la forêt de Sénart et ses conséquences.

Monsieur Bisson indique que les contraintes environnementales ont été bien évidemment étudiées, par ailleurs le tracé prévoit la majorité des sillons en partie souterraine. Cet axe a fortement été présent dans le cadre des débats publics et des attentions particulières demandées notamment pour une profondeur suffisante et l'absence de cheminées visibles.

L'attention est également appelée sur les problématiques de stationnement qu'il conviendra de prendre en compte si le projet aboutit car aujourd'hui c'est une problématique importante pour le fonctionnement de la gare Lieusaint/Moissy.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 45

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, les procès verbaux des séances du 17 juin 2011, et du 04 Juillet 2011.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Philippe Legros demande à cette occasion que Monsieur le Maire soit vigilant au respect des décisions prises par la collectivité suite aux réunions de proximité notamment quant il s'agit d'aménagements.

Michel Bisson indique que l'aménagement évoqué n'est pas pérenne mais temporaire avant des aménagements plus conséquents, toutefois il prend note de la remarque et attend des explications de ses services sur les réalisations et ne manquera de revenir auprès des riverains sur la question.

- **DECIDE à la majorité de 24 voix pour, deux abstentions (Messieurs DUSSILOL ET LEGROS) et une voix contre (Monsieur BORDERIES)**, que les biens immobilisés sont amortis comptablement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Etudes non suivies de réalisation de travaux	5 ans
Annonces non suivies de réalisation	2 ans
Subventions d'investissement versées à une personne de droit privé	5 ans
Subventions d'investissement versées à une personne de droit public	15 ans
Documents d'urbanisme	10 ans
Biens de faible valeur (inférieur à 600 €)	1 an
Logiciels	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Matériel de bureau ou électronique	5 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage ascenseurs	20 ans
Equipements de garage – atelier	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Matériel et outillage de voirie	10 ans
Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans
Immeuble destiné à produire un revenu locatif	20 ans
Subventions d'équipement reçues	Durée du bien financé

Et pour les biens dont le premier amortissement aura lieu à partir de 2012.

Monsieur Borderies se dit outré par la délibération qu'il estime contraire aux principes de base de la comptabilité et s'interroge sur la transparence des amortissements communaux. Par ailleurs il estime que des catégories telles les études non suivies de travaux, les subventions versées, ne devraient pas faire l'objet d'amortissement.

Monsieur Bisson indique que ce travail fait l'objet d'un partenariat entre les services de la commune et le trésor public et se dit confiant sur les amortissements communaux.

- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** le programme afférent aux travaux de réhabilitation de l'église St Quintien et **ARRETE** l'enveloppe prévisionnelle financière de l'opération à 791.000 €. joint en annexe de la présente délibération.
- **DECIDE à l'unanimité, DE MODIFIER le tableau des effectifs** pour tenir compte de la refonte de la filière animation/sport, et répondre aux nouveaux besoins de la collectivité en créant les postes suivants :
 - 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 80 %.
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 2 au marché relatif à la transformation de salles de restauration et à la mise en place d'un self au groupe scolaire Lavoisier à Lieusaint - lot n°1 : travaux divers nécessaires à la transformation des salles de restauration et à la mise en place du self au groupe scolaire Lavoisier, qui prolonge la date d'achèvement des travaux du 31 août 2011 inclus au 21 octobre 2011 inclus pour un montant de :

Titulaire du marché	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant n°1 au marché en € HT	Montant de l'avenant n°2 au marché en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
GIE RENOVATION	45 900,00	2 100,00	3 570,00	51 570,00

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise GIE RENOVATION.

- **DECIDE à la majorité de 26 voix pour et une abstention (Monsieur BORDERIES), D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 2 au marché relatif à l'entretien des espaces verts de la ville de Lieusaint, pour un montant de :

Titulaire du marché	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant n°1 au marché en € HT	Montant de l'avenant n°2 au marché en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
PAM	1 032 658,70	25 508,00	134 786,59	1 192 953,29

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise PAM.

Monsieur Borderies s'interroge sur le nombre de passages relevés sur la note de synthèse (hors réunion il est indiqué que le nombre de 27 est le nombre global sur la durée globale du marché à savoir trois ans, ce qui correspond à 9 passages par an), et sur les clauses d'intégration sociale incluses dans le marché.

Monsieur Bisson indique que sur ce dernier point, un retour sera fait sur une prochaine commission unique.

- **DECIDE à la majorité de 26 voix pour et une abstention (Monsieur ALLIOUX), de DEMANDER** un véritable accompagnement et soutien de l'Agence Régionale de Santé pour améliorer l'offre de soins et mettre en place les services de proximité nécessaires sur Sénart, **SOUHAITE**, pour la prochaine étape et à l'échelle de Sénart – Melun, une structuration lisible de l'offre permettant un réel parcours de santé pour tous, prenant notamment en compte :

L'installation de nouveaux médecins et de création de Maisons Pluridisciplinaires de Santé,
 La confirmation du pôle hospitalier de Melun,
 Une réponse aux besoins d'urgence,
 Un renforcement des actions de prévention en direction des jeunes,
SOUHAITE, être partie prenante du renforcement des établissements de formation sur Sénart / Melun, et du développement de pôles médicaux sociaux,
RAPPELLE, la particularité de la Ville nouvelle dans l'accueil de population jeune qui mérite un investissement tout particulier dans la prévention,
ÉMET un avis favorable sur le projet Plan Stratégique Régional de Santé, sous réserve que les objectifs opérationnels intègrent l'évolution et la spécificité démographiques, la problématique du déficit de l'offre de soins du territoire de Sénart, ainsi que la construction du pôle hospitalier du sud Seine-et-Marne situé à Melun,
AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Monsieur Legros s'interroge sur la pénurie de médecins sur la commune notamment des généralistes et reste très septique sur les possibles effets du rapport à court et moyen terme.

Monsieur Borderies demande si le corps médical local a été concerté sur le rapport présenté pour connaître leur avis.

Madame Duclau indique que des rencontres régulières ont lieu avec les professions médicales depuis plusieurs mois, mais pas spécifiquement sur ce rapport qui n'a pas donné lieu à un échange spécifique.

Monsieur Allieux fait part de son souhait de s'abstenir sur cette délibération au motif que le dit rapport n'a qu'un effet d'annonce et qu'aucune suite effective ne va être conduite pour améliorer la situation sur le territoire et notamment sur Lieusaint. Il souhaite que le travail entrepris par la commune puisse continuer à être mené pour améliorer l'offre de soins dans le cadre d'une médecine de proximité.

Monsieur Bisson indique qu'il y a des exemples malheureux autour de nous (Hôpital sud francilien), que l'alerte médicale est réelle sur le territoire, et que le rassemblement des forces et des initiatives est à poursuivre pour répondre aux besoins de santé des Lieusaintais notamment.

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER** les nouveaux règlements intérieurs de la halte garderie et de la crèche familiale,
- **DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune de Lieusaint et l'association « Les P'tits Gavroches » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.
-
- **PREND ACTE** des rapports annuels 2010 établis par le SAN de Sénart et son délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de la distribution de l'eau potable,

Monsieur Borderies s'interroge sur la part de recettes revenant au San et indique qu'il s'agit de fiscalité indirecte prélevée sur les Lieusaintais.

Monsieur Allieux indique que la part affectée au San est prévue pour la réalisation de travaux de réseaux rendus nécessaires par la vétusté d'une part, et les frais de pompage dans la Seine plus importants que lorsque la nappe de Champigny pouvait être prélevée.

- **DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de terrains aménagés en jardins familiaux et collectifs avec l'association « Les jardins du pré - Association des Jardins Familiaux et Collectifs de Lieusaint – (A.J.F.C.L.) », **DE DESIGNER** Michèle TSEVERY, adjointe au maire en charge de l'urbanisme de l'environnement et du développement économique, représentante du Conseil municipal à la Commission d'attribution des jardins de l'A.J.F.C.L., **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite convention entre la commune et l'A.J.F.C.L. et tous les documents relatifs à cette affaire.
- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE**, un avis favorable à la demande du SMITOM du Centre Ouest Seine et Marnais d'être autorisé à exploiter une unité de compostage de déchets verts, une station de transfert de déchets non dangereux et une déchetterie ouverte aux usagers sur le territoire de la commune de Réau,
Monsieur Borderies souhaite connaître l'avis de la commune de Réau. Monsieur Bianchi indique que ce dernier est positif.
- **DECIDE à la majorité de 25 voix pour et deux abstentions (Messieurs BORDERIES et NIANE), D'APPROUVER** la modification des tarifs et droits de place pour le marché d'approvisionnement de Lieusaint. **D'ACTER** le principe d'une subvention exceptionnelle au délégataire qui sera évaluée et versée au vu des éléments financiers fournis par ses soins, lors du bilan annuel et après vote par le Conseil Municipal du montant alloué,
DE MAINTENIR les montants des redevances forfaitaires (animation, annuelle) et de la taxe d'enlèvement des déchets, tels que définis dans la délibération du Conseil municipal n°2010-67 du 28 juin 2010.

- **Examen du vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.**

Le Conseil Municipal de Lieusaint réuni en assemblée délibérante, à l'unanimité, AFFIRME que dès le 1er janvier prochain, les agents de la commune ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. C'est la conséquence de l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement du Sénateur Jean ARTHUIS, président de la commission des finances, qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0,9%, , soit une diminution de 10%. Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès l'exercice 2012. Elle viendra donc impacter le budget 2012 : Si d'un côté la cotisation de Lieusaint au CNFPT va baisser de 10%, d'un autre côté, pour maintenir le niveau de formation des agents, la commune risque d'être amenée à procéder à des dépenses supplémentaires -soit envoyer les agents dans des formations payantes, soit prendre en charge tout ou partie des frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement). Au final, les collectivités n'y gagnent rien. Bien au contraire, cette mesure législative vient aggraver leur situation.

Le Conseil Municipal de Lieusaint demande donc que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

***L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public***

Monsieur Borderies interroge Monsieur le Maire sur la prise en charge des frais d'inscription pour le Conseil des Maires du 7 octobre prochain. Monsieur Bisson indique qu'à sa connaissance l'accès est gratuit, toutefois il indique que si des frais devaient être réglés, la commune peut prendre en charge dans la limite des crédits de formation affectés à chaque conseiller municipal.

Le Président de l'association de football intervient pour faire un état des équipes composant l'association. A noter notamment la création du baby foot, ouvert à partir de 4 ans et qui compte déjà 40 inscrits. Il fait part également des résultats de l'équipe féminine en hausse.

Un auditeur s'interroge sur la nouvelle gestion des déchets sur la commune et notamment l'élargissement du ramassage des déchets verts pendant la période hivernale, option qui ne lui paraît pas en adéquation avec les besoins d'une part, mais aussi les principes environnementaux avec notamment le passage de véhicules supplémentaires sur le territoire communal.

Monsieur Bianchi indique que le ramassage des déchets verts, même s'il est moindre durant la période hivernale répond à un besoin et une demande des habitants qui profitent souvent de cette période pour procéder à des travaux d'élagage notamment. Il indique que cette prestation n'a pas généré de surcoût du service rendu.

Un auditeur rappelle les nuisances incessantes des activités développées dans un hangar rue René Meyer, qui provoquent le mécontentement des riverains. Ces faits ont été à plusieurs reprises relatés à la police nationale et cela ne semble pas avoir été pris en compte puisque les nuisances continuent.

Monsieur Bisson indique que cette alerte est effectivement connue des services de la police nationale qui procède actuellement à une enquête sur la question. Il indique qu'il relancera lui-même les autorités sur la question afin de connaître l'avancement de la procédure.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 35

Fait à LIEUSAIN,
Le 07 Octobre 2011

Le Maire,

Michel BISSON